

## **DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 22 NOVEMBRE 2021**

### **Objet : COMMISSION DE PREVENTION DES CONFLITS D'INTERETS**

Membres Elus présents : Florian AROT – Agnès BERTILLOT - Fabrizio BERTOLOTTI - Frédéric BORTOT – Benoît BOURSIER – Julie CHABOUD – Fabrice CORBIOLI – Jean-Pierre DELPERIE – Peggy DEUSCHT – DOITRAND Sandrine – DUCLOS-COLAS Stéphane – Olivier DUMAS - Patrice FONTENAT - Lionel FRATTA – Lyse-Anne GAIDDON - Michel GALLET – Christine JACOTY - Dominique JOUSSEAU – Loïc KATA - Eric LUGAND – Marie-Cécile MANIGAND – Emmanuelle MARVIE – Jocelyne MAULET – Denis MILIAT - Guy MONNET – Philippe PRADEL – Laetitia PREVALET – David SORET – Thierry TOURNIER - Philippe VERNE – Pascal VIALLO  
Membres élus représentés : Pierre GINOT - Emmanuelle PERDRIX – Philippe TOURNIER-BILLON  
Membres élus absents : Patrick MARTIN – Mickaël GUILLOT

#### *Intervention du Président Fontenat*

Conformément au Règlement Intérieur, il est institué une commission de prévention des conflits d'intérêts destinée à examiner et donner un avis sur toute situation susceptible de créer un conflit d'intérêts entre la CCI et l'un de ses membres.

Il convient d'entendre par conflit d'intérêt, toute situation susceptible d'être qualifiée pénalement de prise illégale d'intérêt, ainsi que toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction au sein de la CCI.

Le nombre de membres de la commission de prévention des conflits d'intérêts est fixé à quatre membres.

La Commission comporte trois membres ayant voix délibérative choisis par l'assemblée générale parmi les élus de la CCI en dehors du Président, du Trésorier et de leurs délégataires et des membres de la Commission des Finances et de la Commission consultative des marchés.

Elle comprend au moins un membre ayant voix délibérative choisi en dehors de la CCI parmi les personnes particulièrement qualifiées du fait de leur intérêt pour les questions juridiques, économiques et sociales.

Cette personne qualifiée peut présider la Commission de prévention des conflits d'intérêts.

Il vous est donc proposé les noms suivants :

- Marie-Cécile Manigand
- Pascal Viallon
- Thierry Tournier
- Jean-François Peloux, Président du CIP de l'Ain

**L'Assemblée approuve à l'unanimité les désignations présentées pour siéger à la Commission de prévention des Conflits d'intérêts.**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus .....	36
- Nombre de Membres en exercice .....	36
- Nombre de Membres présents .....	31
- Nombre de voix pour .....	31
- Nombre de voix contre .....	0
- Nombre d'abstentions .....	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT  
Secrétaire



Patrice FONTENAT  
Président

